

Vos Avantages

- Connaissance parfaite de l'immeuble depuis l'origine
- Recherche de locataires en amont de la livraison
- Rédaction des baux conforme aux dispositifs fiscaux
- Déclaration de revenus fonciers complète⁽²⁾
- Service de maintenance en continu⁽²⁾
- Garantie de Loyers Impayés⁽¹⁾
- Protection contre les détériorations⁽¹⁾
- Protection juridique⁽¹⁾
- Vacance locative⁽¹⁾

(1) Ces quatre garanties sont déductibles des revenus fonciers - (2) En option.

Conception Réalisation : Service communication JPB Groupe - Crédits Photos : Fotolia
Document non contractuel - Septembre 2011.

VOTRE GESTION LOCATIVE
& VOTRE SYNDIC
EN TOUTE SÉRÉNITÉ



JPB Gestion : le prolongement de la démarche chez JPB Groupe.

Nos équipes vous accompagnent naturellement tout au long de la vie de votre investissement.



JPB Gestion

PRIVILÉGE LA TRANSPARENCE

Pour chaque prestation, un mandat de gestion ou un contrat de syndic est conclu et régularisé ; lesquels font figurer le montant exact des honoraires et le détail des prestations annexes.

Nos collaborateurs présentent les compétences commerciales, techniques et juridiques vous permettant de recevoir des conseils précis, privilégiant une optimisation des charges, offrant une assistance juridique lors de la rédaction des contrats et respectant les évolutions législatives et réglementaires.

JPB GESTION

- Garantie financière à hauteur de 110 000 €
- Carte professionnelle gestion N° 660G délivrée par la préfecture du Nord.

JPB Gestion, en sa qualité d'administrateur de biens, assure la gestion quotidienne de vos investissements immobiliers.

De la gestion locative au syndic de copropriété, JPB Gestion vous apporte des réponses précises et de qualité.

Les assurances locatives JPB Gestion

Afin d'apporter une sérénité complète pour la gestion de votre patrimoine, JPB Gestion propose les assurances incluses dans les mandats de gestion, sur demande du bailleur :

Vos Avantages

Garantie de Loyers Impayés

- 100 % du loyer dans la limite de 3 100 € / mois
- Plafond de 60 000 € par sinistre
- Sans franchise

Garantie contre les Détériorations Immobilières

- Remboursement des dégradations à hauteur de 8 000 € par sinistre
- Nombre de sinistres illimités

Protection Juridique

- Prise en charge des frais inhérents à un contentieux avec le locataire
- Plafond de 5 000 € par litige

Garantie Vacance Locative

- 100 % du loyer hors charge du précédent locataire
- Franchise d'un mois

Nos Prestations

Gestion locative

- Recherche du locataire
- Rigueur de son dossier
 - Etat des lieux
 - Conclusion du bail
- Recouvrement des loyers
 - Révision des loyers
- Apurement des comptes

Syndic de copropriété

- Tenue des Assemblées Générales
 - Conclusion des contrats de maintenance et d'assurance
- Suivi des travaux d'entretien et des sinistres éventuels
- Optimisation des charges de copropriété, établissement du budget